



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2024 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à BOYET Jérôme, GARCIA Nathalie donne pouvoir à BOURGEOIS Rosaria, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à DUPLAN Véronique, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANCOIS Christine, PERINELLE Patricia donne pouvoir à BRIERE Matthieu, VERDENET Clotilde donne pouvoir à Elodie QUEIREL.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jean-Pierre HERVIS est désigné secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, Maire, procède à l'appel des présents et constate que 15 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

1 personne extérieure présente.

Christine FRANÇOIS déclare le conseil municipal ouvert (19h37).

Christine FRANÇOIS fait lecture de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2024

Christine FRANÇOIS, maire, demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10/10/2024 est voté par 18 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

2) Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028 du Centre de Gestion de l'Ain

Madame la maire explique que le Centre de gestion a mis en œuvre un marché public d'assurances garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et /ou IRCANTEC) afin de leur verser des prestations en cas de maladie, de maternité, d'incapacité ou d'invalidité.

La commission d'appel d'offres du Centre de gestion s'est réunie le 5 septembre 2024 et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution qui ont été définis dans le cahier des charges. Le marché d'assurance a été attribué au groupement : CNP Assurances / WTW France (gestionnaire du contrat).

Il est conclu pour une durée de 4 ans avec une garantie de maintien des taux sur les 2 premières années et une possibilité pour les parties d'une résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Le choix du taux garanti se porte sur une franchise de 15 jours car l'intérêt est un remplacement rapide de l'agent. Les agents titulaires sont concernés par le 1^{er} tableau et les agents titulaires pour le second tableau. La convention est signée pour une durée de 4 ans.

Il n'y a pas de question ni de remarques.

La délibération est votée à l'unanimité.

3) Tableau des emplois permanents

Dans l'objectif de répondre à la procédure de promotion interne, il est proposé de modifier le cadre d'emploi du poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles en ouvrant la possibilité de l'ouvrir au cadre agent de maîtrise.

Dans l'objectif de répondre aux besoins du restaurant scolaire (cantine maternelle et surveillance de la cour sur la dernière demi-heure où tous les enfants mangeant à la cantine se retrouvent dans la cour), il est proposé de modifier la durée du temps de travail du poste d'agent de restauration de 6h00 à 8h00 par semaine.

Il n'y a pas de question ni de remarques.

La délibération est votée à l'unanimité.

4) Délégation au Centre de gestion de l'Ain pour la mise en œuvre de la procédure de sélection pour l'accès des fonctionnaires en situation de handicap à un cadre d'emploi supérieur

Il s'agit d'un détachement réservé aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH). C'est un appel à dossier, la collectivité publie une offre sur son site internet, elle détermine le nombre de poste ouvert au recrutement de fonctionnaire BOETH et le grade, ainsi que le délai pour candidater. Puis une commission d'évaluation convoque les candidats sélectionnés par l'autorité pour un entretien, à l'issue duquel une liste d'aptitude est établie.

Le CDG01 propose d'assister la commune dans cette procédure, notamment pour fournir des modèles et pour mettre à disposition les personnels dont les compétences sont requises pour siéger dans la commission d'évaluation (Maire, responsable RH et responsable insertion).

La signature de la convention avec le CDG01 permet la constitution de la commission d'évaluation d'aptitude des candidats. Cette convention rentre dans le cadre de la cotisation obligatoire de la commune et ne fait pas l'objet d'une facturation supplémentaire.

Il n'y a pas de question ni de remarques.

La délibération est votée à l'unanimité.

5) Aire de jeux à la plaine des sports

Jérôme BOYET explique qu'il est proposé de créer une aire de jeux en bois pour les enfants de 5 à 12 ans à proximité de la salle polyvalente dans l'espace situé entre le city-stade et les vestiaires de football pour une offre globale couvrant toutes les tranches d'âge.

Ce projet s'intègre dans celui de la Plaine des sports dont l'objectif est d'aménager le site du stade Francisque Payé avec différents équipements de sports et de loisirs pour tous les âges, en le laissant en accès libre, selon le même principe que le city-stade installé à proximité en 2022.

Au début l'aire de jeu sélectionnée était plus colorée mais n'avait pas une bonne intégration dans le milieu naturel donc le choix s'est porté sur une structure en robinier avec un sol en copeau de bois.

Sébastien FAURE demande s'il s'agit du même bois qu'à l'aire des castors.

Elodie QUEIREL précise que ce qui demande beaucoup d'entretien c'est le sol en plastique.

Raymond PISTIL demande si le bois pourra être peint plus tard.

Jérôme BOYET répond que non car le bois est traité et reste en aspect naturel. Les toboggans sont en inox.

Henri GRUFFAT demande si les enfants de deux ans peuvent y aller.

Elodie QUEIREL explique qu'il y a une aire de jeux pour les petits au jardin du Molliet et celle des plus grands sera vers la salle polyvalente.

Jérôme BOYET informe qu'à Beynost ils ont refait le parc de jeux des moins de 3 ans pour 50000 €.

Henri GRUFFAT trouve que c'est dommage de placer cette aire de jeux à cet endroit.

Elodie QUEIREL rappelle que c'est une demande des familles de mettre l'aire de jeux à cet endroit car il existe la possibilité de stationnement, c'est sécurisé et il y a la proximité du city-stade pour des enfants plus grands.

Christine FRANÇOIS ajoute que l'aire de jeux va encore évoluer avec notamment la Voie Lyonnaise 6. La création d'une liaison avec le chemin du Molliet (les travaux sont repoussés en décembre) pour un déplacement à pied et en sécurité.

Jérôme BOYET informe qu'un réapprovisionnement en paillis sera prévu chaque année et que l'ouverture de WC publics est à envisager.

La délibération est votée par 19 voix pour et 4 voix contre.

6) Questions diverses

- 1/ Phase 2 de confortement – glissement de terrain :
- Réception chantier, versement CARPA à vérifier.
- Démarrage des mesures d'observation sur le site de la phase 2 des travaux de 9 à 18 mois.
- Attente de la décision du Tribunal Administratif sur le préfinancement des maisons à conforter ou détruire.
- Les travaux de confortement phase 2 sont financés par les 5 autres financeurs assureurs.

2/ Début sinistre berges qui s'effondrent : COPIL avec étude en cours.

- reconnaissance de la rive droite au niveau du PK14,
- convention de superposition d'usage avec VNF qui engage éventuellement sur le financement des travaux

- VNF en tant que maître d'ouvrage annonce une prise en charge avec un ouvrage en dur
- Anneau bleu - V6 vélo qui arrive de la métropole vers la Suisse
- PDMS (compétence CCMP) concerne le chemin de halage et il est à envisager un chemin le long de la voie ferrée.

3/ SCOT BUCOPA, schéma directeur au-dessus du PLU de notre commune dont la fin est prévue fin 2025/début 2026, a démarré la révision de son PLU.

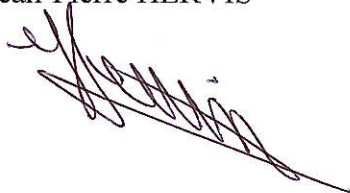
Prochain Conseil municipal le 16/12/2024.

Séance levée à 20h26

Fait à NEYRON le 18 novembre 2024

Le secrétaire,

Jean-Pierre HERVIS



La Maire,

Christine FRANÇOIS

